

CCPU

Commission Consultative Paritaire Unifiée

18 juin 2026

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Avant d'aborder l'examen des situations individuelles inscrites à l'ordre du jour, **FO Défense** souhaite exprimer son profond mécontentement quant aux conditions dans lesquelles cette CCPU a été préparée.

FO Défense avait déjà signalé par le passé des dysfonctionnements, notamment l'absence de réponses à des questions concernant soit les dossiers des agents, soit une documentation précieuse pour les représentants syndicaux. Ainsi, **FO Défense** qui a porté le problème du non-paiement des indemnités spécifiques des contractuels travaillant le soir, le week-end et les jours fériés, réclame depuis le mois de février 2026 la note de gestion sur les horaires de travail atypique, note que n'avons jamais reçue malgré les promesses faites.

Notre organisation rappelle par ailleurs que depuis plus de deux ans, nous ne recevons toujours pas les PV des CCPU. Rappelons à ce sujet que le secrétaire adjoint désigné parmi les représentants du personnel, doit normalement signer ce document qui doit ensuite être soumis à l'approbation des membres lors de la séance suivante.

Pour **FO Défense**, cette situation n'est plus acceptable.

Par ailleurs, si nous remercions la DRH-MD pour la présence des experts qui ont répondu hier aux questions posées, **FO Défense** demande la communication écrite de ces éléments afin de disposer d'une base d'analyse commune entre les différentes réunions et instances.

En complément du Rapport social unique (RSU), il nous semblerait utile de disposer d'indicateurs consolidés et documentés relatifs à la situation des ASC, notamment :

- le nombre d'agents en CDD et en CDI ;
- les volumes de renouvellements de contrats ;
- les fins de contrat et licenciements ;
- les recrutements et départs ;
- les évolutions observées sur plusieurs exercices ;
- ainsi que, lorsque cela est pertinent, des éléments ventilés par catégorie ou domaine d'emploi.

Ces documents que nous appelons de nos vœux depuis plusieurs CCPU nous permettraient d'exercer pleinement notre rôle d'analyse et de suivi des politiques RH ministériels.

Beaucoup plus grave, les représentants du personnel du collège 2 ont été oubliés dans la convocation de la DRH-MD pour cette CCPU. Cette absence de convocation porte atteinte au principe de représentation des personnels, entache d'irrégularité le fonctionnement de cette commission et est préjudiciable à la défense des droits des agents contractuels. Aucune CCPU ne se tient désormais sans qu'un ou plusieurs licenciements d'agents ne soient inscrits à l'ordre du jour. **FO Défense** rappelle que toute procédure de licenciement d'un agent contractuel engage une responsabilité particulière de l'administration. Au-delà des considérations administratives, ces décisions ont un impact humain majeur et imposent une attention renforcée aux situations individuelles.





A l'heure où le ministère accroît le recrutement d'agents contractuels, **FO Défense** rappelle que la convocation de l'ensemble des membres de la CCPU, leur instance de défense individuelle, réunie trois fois par an seulement, constitue des garanties essentielles du dialogue social et du respect des droits collectifs des agents.

Sur ce point, **FO Défense** demande que les dossiers individuels des agents soient adressés au moins 10 jours ouvrés avant la tenue de la CCPU afin de pouvoir les analyser et faire les vérifications inhérentes à tout dossier individuel. Comme pour tous, ces travaux s'ajoutent à une charge de travail déjà dense.

FO Défense souhaite également insister sur la nécessité de disposer des convocations au moins un mois avant la tenue de la commission. Les représentants des agents ne sont pas tous Parisiens, loin s'en faut. Nous devons donc nous organiser le plus tôt possible pour demander un ordre de mission, réserver des places de trains et des hôtels toujours plus bondés. Les frais de mission accordés par l'administration, réduits à leur plus simple expression avec Chorus, ne nous permettent pas de pallier un manque d'organisation. Il n'est pas non plus envisageable de financer sur nos propres deniers des avances de frais rapidement très élevées.

FO Défense souligne qu'une instance de défense individuelle ne peut pas fonctionner sur l'improvisation, l'absence d'anticipation et le déficit d'information. Le respect du dialogue social se mesure à la qualité des échanges, au respect des engagements pris et aux moyens donnés pour exercer utilement les mandats de représentation.

FO Défense refuse que ces conditions de travail dégradées deviennent la norme. Notre organisation demande par conséquent à l'administration de prendre toutes les dispositions nécessaires afin que les conditions de participation à la CCPU permettent aux représentants du personnel d'exercer pleinement leur mandat et d'assurer une représentation effective des agents concernés.

Enfin, **FO Défense** souhaite rappeler que la subrogation devait être mise en place pour les agents contractuels depuis 2025. Après un premier report du dispositif au 1er janvier 2027, la rumeur laisse entendre qu'un nouveau report de la subrogation serait envisagé. Avez-vous une information précise sur le sujet. **FO Défense** rappelle que les agents contractuels sont en situation de précarité sociale compte tenu des mesures défavorablement prises à leur encontre : baisse du plafond des IJSS, baisse de la rémunération des agents en CMO, remboursements inexpliqués, brutaux, laissant les agents parfois sans rémunération pendant des mois sans que cela ne perturbe les services RH. Rappelons enfin que la suppression de la GIPA ajoute encore à la paupérisation des agents contractuels.

Nous vous remercions de votre écoute.

PARIS, le 22 juin 2026.

